

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 10 mai 2021
N° CP-2021-5-9-5

9^{ème} Commission

Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg

Service instructeur

Service partenariats et territoires rhénans

Service consulté

PROJET INTERREG "DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SOINS DE PROXIMITÉ DANS L'ESPACE PAMINA" - AVENANT À LA CONVENTION

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver les termes de l'avenant à la convention relative au projet INTERREG « Développement de l'offre de soins de proximité dans l'espace PAMINA ». Cet avenant, sans incidence financière, vise à prolonger la période de réalisation du projet d'un an, au 31 décembre 2022, au lieu du 31 décembre 2021.

Le projet « Développement de l'offre de soins de proximité dans l'espace PAMINA », lancé en juin 2019 par l'Eurodistrict PAMINA, a pour objectif d'améliorer l'accès à l'offre de soins transfrontalière pour les patients.

La coopération inter-hospitalière entre les deux établissements publics WISSEMBOURG et BAD BERGZABERN, l'attractivité du territoire pour les médecins en mettant en avant les atouts transfrontaliers, d'assurer la cohérence entre les différentes actions de développement de l'offre de soins transfrontalière et d'assurer la communication transfrontalière du projet.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions sont prévues, parmi lesquelles :

- la mise en place de conventionnements tarifaires transfrontaliers pour une prise en charge simplifiée des soins de santé ;
- le développement de complémentarités entre les hôpitaux publics de Wissembourg et de Bad-Bergzabern ;

- la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en place d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) transfrontalière et/ou de services partagés.

S'inscrivant pleinement dans le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, avec un enjeu transfrontalier, de proximité et d'innovation, le projet est soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 50 000 €. La subvention a été validée par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin du 6 mai 2019 (délibération n°CP/2019/110).

La période initiale de réalisation du projet courait jusqu'au 31 décembre 2021.

L'actuelle crise sanitaire a engendré un retard dans la mise en œuvre du projet. Le porteur sollicite donc les partenaires pour une prolongation de douze mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022. La prolongation a été validée par le Comité de suivi du programme INTERREG.

Cette prolongation n'a pas d'autre incidence financière pour la collectivité que de modifier l'échéance de versement du solde de la subvention départementale, soit avant décembre 2022, sur demande du porteur.

Elle fait l'objet d'un avenant à la convention financière INTERREG, joint au présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'avenant à la convention INTERREG relative au projet « Développement de l'offre de soin de proximité dans l'espace PAMINA », joint en annexe au présent rapport ;
- de m'autoriser à le signer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY